

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

24 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt quatre mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **MONTFAUCON EN VELAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr Jean FAYARD, Maire**.

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Absents :

Pouvoir : 2

Date de convocation : 16/03/2017

Date d'affichage : 16/03/2017

PRESENTS : MM. BARRALON, SABY, TEYSSIER, RICHARD, GRANGETTE, MOULIN, MOUNIER.

MMES DÉCOT, JAMES, MASSARDIER, EMONET, GAUER,

ABSENTS : TARDIOU, SMAJDOR

Mr Lucien MOUNIER a été élu secrétaire.

POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 1

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation des comptes de gestions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les Comptes de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation des comptes administratifs

Madame la 2nde Adjointe a présenté les comptes administratifs 2016: commune, assainissement, eau et lotissement des Mésanges.

POUR : 10 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 1

Commune

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2016 s'élèvent à 944 375.21 €, les recettes à 1 392 837.65 €, d'où un excédent de 448 462.44€. A cela nous ajoutons la clôture du budget du CCAS qui était déficitaire de 3 111.92 € soit un total de 445 350.52 €. Avec 583401.56 € de dépenses d'investissement et 1 094 647.88 € de recettes, la section d'investissement est clôturée avec un excédent de 511 246.32 €.

POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTIONS :

Service de l'Eau :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 145 951.54 € et les recettes à 152 288.49 € d'où un excédent de 6 336.95 €.

La section d'investissement avec 198 147.61€ de dépenses et 284 979.52 € de recettes présente un résultat de 86 831.91 €.

POUR : 11 CONTRE : 3 ABSTENTIONS :

Service de l'Assainissement :

La section de fonctionnement a été arrêtée à 74 282.30 € en dépenses et à 81 329.88 € en recettes d'où un résultat excédentaire de 7 047.58€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 84 699.47 € et les recettes à 156 732.76 € d'où un résultat de 72 033.29 €.

POUR : 11 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 1

Budget lotissement :

La section de fonctionnement a été arrêtée à 38 331.18 € en dépenses et 38 331.18 € en recettes.

La section d'investissement a été arrêtée à 29 759.48 € en dépenses et 35 853.32 € en recettes s'ajoute à ça le déficit de 2015 de 26 268.45 €.

Le budget lotissement est donc déficitaire en 2016 de 20 174.61 €.

POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 1

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats

Sur le budget de la commune affectation de 445 350.52 € à la section d'investissement et report de 50 000 € à la section de fonctionnement.

Sur le budget assainissement un excédent de 7 047.58 € qui ne sera pas affecté en investissement mais restera en fonctionnement.

Sur le budget de l'eau un excédent de 16 336.95 €. Affectation de 6 336.95 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement.

POUR : 13 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 9.62 %
- Foncier bâti = 20.39 %
- Foncier non bâti = 68.41 %.

POUR : 12 CONTRE : 3 ABSTENTIONS :

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET COMMUNE

Le budget 2017 a été voté pour un montant de 1 443 119 € en fonctionnement et 2 145 015 € en investissement.

POUR : 12 CONTRE : 3 ABSTENTIONS :

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET EAU

Le budget 2017 a été voté pour un montant de 52 511.21 € en fonctionnement et 168 755 € en investissement.

POUR : 12 CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 1

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget 2017 a été voté pour un montant de 84 010.54 € en fonctionnement et 89 717.89 € en investissement.

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET LOTISSEMENT LES FOURCHES

Le budget 2017 a été voté pour un montant de 86 974.61 € en fonctionnement et 100 584.61 € en investissement.

POUR : CONTRE : 13 ABSTENTIONS : 2

OBJET DE LA DELIBERATION : PLUi

Afin de réfléchir au transfert éventuel de la compétence PLU (Plan local d'urbanisme) à la communauté de communes, une méthodologie de travail a été approuvée par le conseil communautaire du pays de Montfaucon. Les grands principes du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), ses avantages et ses inconvénients, ont été présentés. Malgré l'intérêt du transfert, le délai exigé est trop court pour élaborer un véritable projet de territoire à l'échelle communautaire, les conseillers municipaux refusent donc le transfert de compétence.

POUR : 15 CONTRE : ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : ADMISSION EN NON VALEUR

Des admissions en non-valeur sont à prendre en compte sur les budgets eau et assainissement. Tous redevables confondus, ces non valeurs s'élèvent à 875.65 € pour l'eau et 333.77 € pour l'assainissement.

Il y a également des créances irrécouvrables à prendre en compte : 885.74 € pour l'eau et 715.43 € sur l'assainissement.

SUBVENTION POUR L'INTALLATION D'UN DENTISTE

Une rectification est à apporter concernant le compte rendu du 15 février 2017, en effet, dans les suffrages exprimés, il fallait lire 10 POUR 02 CONTRE 02 NULS et 01 ABSTENTION Mme MASSARDIER étant propriétaire du local où le dentiste s'installe, elle n'a pas souhaité prendre part au vote concernant la subvention qui sera versée au professionnel de santé prochainement.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 23 heures 20.

Le secrétaire de séance

Le Maire